

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET :** Métropole d'Aix-Marseille Provence -Requalification de l'entrée ouest de la commune de Miramas pour la desserte du "Village des Marques" - Tranche 2016 - Aide exceptionnelle à l'investissement 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à la Métropole d'Aix-Marseille Provence, à titre exceptionnel, une subvention de 1.800.000 € sur une dépense subventionnable globale de 3.600.000 € HT, pour la requalification de l'entrée ouest de la commune de Miramas pour la desserte du Village des Marques – tranche 2016, conformément à l'annexe jointe au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action sera financée sur l'autorisation de programme n° 2016-26005A prévue au chapitre 204 du budget départemental, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**